Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_135

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	56

Objet de la délibération:
Rapport Annuel sur les Prix et la Qualité du Service déchets 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Grégory LOEW pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

ABSENT(S) :
Jacques LECOINTE, Liliane BOYER, Richard STRAMBIO, Alain CAYMARIS, Françoise LEGRAIEN, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise présente annuellement un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers et répond à l'obligation de transparence prévue par la loi. Conformément aux exigences réglementaires, ce rapport doit présenter, pour tout le territoire sur lequel le service est assuré, un ensemble d'indicateurs techniques et financiers.

Au titre de l'exercice 2017, il convient de retenir les bonnes performances environnementales. En effet, le taux de valorisation global poursuit sa progression pour atteindre 52% en 2017, contre 37% en 2016 grâce :

- à l'augmentation des apports en déchetterie, suite entre autre à la simplification des accès,
- à l'amélioration du captage des collectes sélectives (emballages, verre et papiers), suite à la mise en œuvre du schéma des collectes et entre autre le déploiement des nouveaux points d'apport volontaires,
- au tri des encombrants suite à un nouveau marché en vigueur depuis l'été 2017,
- à la valorisation énergétique d'une partie des ordures ménagères.

Ces valeurs devraient encore progresser dans les années à venir grâce aux importants investissements consentis par la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur l'amélioration du maillage des déchetteries (réhabilitation des équipements de Draguignan, Lorgues, Flayosc, Salernes, et création de nouveaux équipements à Bargemon et Comps).

Il est rappelé que le taux de valorisation matière (hors valorisation énergétique) de seulement 30% en 2014 et 39% en 2017, devra atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025, pour répondre aux objectifs réglementaires de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

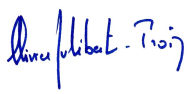
A noter également que le volume des ordures ménagères continue de baisser passant de 45 350 tonnes en 2015, à 42 850 tonnes en 2016 et à 42 061 tonnes en 2017. Cette baisse des ordures ménagères (liée aux efforts de tri) cumulée aux encombrants désormais triés et en partie valorisés, contribue à une très nette baisse du recours à l'enfouissement, d'environ 10 000 tonnes par an.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Gestion et valorisation des déchets réunie le 12 juin 2018, et de la présentation en commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service des déchets pour l'année 2017.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 05/07/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.